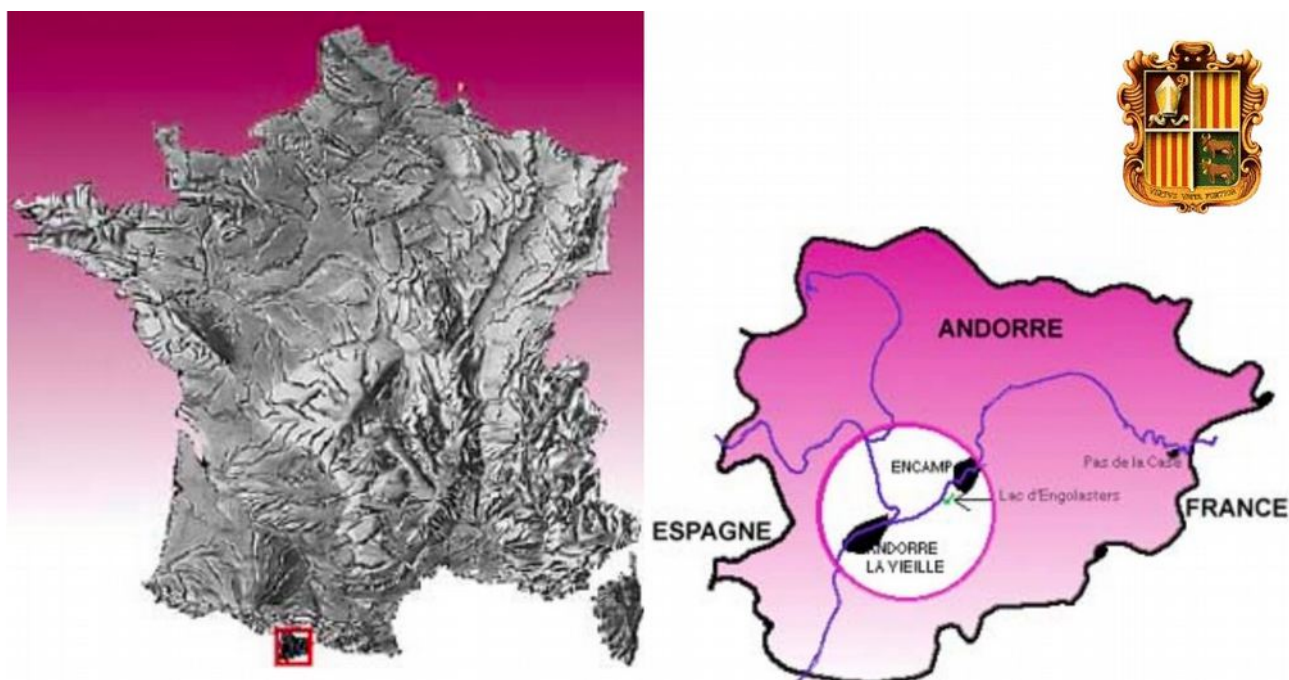


## L'ANDORRE DANS LES ANNÉES 30.

La principauté d'Andorre, petit pays des Pyrénées d'une superficie de 465 km<sup>2</sup> ne compte que que très peu d'habitants dans les années 30, puisque la population estimée à cette époque dépasse à peine les 4000 habitants. En dehors du gros bourg que constitue sa capitale Andorre-la-Vieille, le pays est aride, montagneux et très peu peuplé. A cette époque, les infrastructures sont pratiquement inexistantes, peu de routes, pas de téléphone, et une électricité défailante. La neige qui l'isole du monde pendant la totalité de l'hiver rend la vie très difficile à ses habitants. Les andorrans sont pour la plupart agriculteurs ou bergers et connaissent parfois la faim. Le tourisme, qui fera sa fortune, est encore à l'état embryonnaire, mais il existe déjà quelques hôtels pour les français ou espagnols amateurs de calme et de nature sauvage ou pour les premiers amateurs de sport d'hiver. C'est d'ailleurs un de ces hôtels, désaffecté, l'Hôtel de France, qui sera choisi pour abriter les futurs studios de Radio Andorre à Andorre-la-Vieille.

C'est pourtant bien dans les années 30 que la Principauté va amorcer sa révolution et son développement. La Fhasa (la centrale hydroélectrique d'Andorre) et Radio-Andorre vont être les étincelles qui vont provoquer ce développement.



Ce n'est que dans les années 80 que les andorrans vont commencer à dépoussiérer leurs institutions pour établir une nouvelle constitution en mars 1993.

## LES INSTITUTIONS ANDORRANES DANS LES ANNÉES 30

### LE POUVOIR EXÉCUTIF : LES CO-PRINCES (COPRINCEPS)

Depuis le Moyen-âge en 1278, la Principauté d'Andorre est une seigneurie féodale sous la double souveraineté de deux co-princes : L'évêque d'Urgel (sous la suzeraineté du comte de Barcelone, roi d'Aragon) et le comte de Foix (sous la suzeraineté du roi de France). Au cours des évolutions politiques de la France, de la Catalogne et de l'Espagne, le co-prince épiscopal, évêque d'Urgel, restera de manière constante co-prince d'Andorre. En revanche, du côté français, le comte de Foix sera remplacé par le roi de Navarre, puis le roi de France et le Président de la République française.

### LE CO-PRINCE EPISCOPAL

Du côté espagnol, le co-prince est l'Evêque de Seo d'Urgell. Même si sa nationalité est espagnole et que l'Etat espagnol sera longtemps associé à sa nomination, la terminologie officielle des andorrans est : co-prince épiscopal, co-prince évêque ou tout simplement « la Mître ». Il est représenté par un « Délégué Permanent de la Mître » qui est le Vicaire de l'Évêque.



Liste des co-princes épiscopaux des années 30 aux années 80 :

- 1920 – 1940 : Justi Guitart i Valardebo
- 1940 – 1943 : intérim de Ricard Fornesa i Puigdemasa
- 1943 – 1969 : Ramon Iglesias i Navarri
- 1969 – 1971 : intérim de Ramon Malla Call
- 1971 – 2003 : Joan Marti i Alanis

## LE CO-PRINCE FRANÇAIS

Du côté français, le comte de Foix était le co-prince avant que ce pouvoir ne fut transféré au Chef de l'Etat français. C'est donc le Président de la République française qui exerce ces fonctions. Il est représenté par un « Délégué Permanent » qui est, depuis 1882, le Préfet des Pyrénées Orientales à Perpignan. Avant cette date, c'était le Préfet du Département de l'Ariège.

Liste des co-princes français des années 30 aux années 80 :

1924 – 1931 : Gaston Doumergue

1931 – 1932 : Paul Doumer

1932 – 1940 : Albert Lebrun

1940 – 1944 : Philippe Pétain

1944 – 1946 : Charles De Gaulle

1946 : Félix Gouin

1946 – 1947 : Georges Bidault

1947 – 1954 : Vincent Auriol

1954 – 1959 : René Coty

1959 – 1969 : Charles De Gaulle

1969 – 1974 : Georges Pompidou

1974 – 1981 : Valéry Giscard D'Estaing

1981 – 1995 : François Mitterrand

## LE POUVOIR JUDICIAIRE

Hérité du régime féodal, le pouvoir judiciaire dépend directement du pouvoir exécutif.

Le Tribunal Supérieur d'Andorre.

Chaque co-prince nomme un **viguier** (veguer) qui le représente et exerce notamment des fonctions judiciaires en matière pénale ainsi que la responsabilité de l'ordre public donc également un pouvoir de police.

Le Viguier épiscopal est nommé par l'Évêque d'Urgel pour une durée de 3 ans.

Le Viguier français est nommé pour une durée illimitée par le Gouvernement français et choisi parmi les membres du corps diplomatique.

Chaque viguier choisit un **bayle**, dans une liste de 6 candidats présentés par le Conseil

Général, qui juge en premier ressort en matières civiles.

Le demandeur d'une action en justice a la possibilité de choisir son bayle, soit « l'honorable bayle épiscopal des vallées d'Andorre » soit « l'honorable bayle français ».

L'appel des sentences des bayles est porté devant « le magnifique juge des appellations », nommé alternativement par la France ou par l'Évêque d'Urgel. Un deuxième appel peut-être porté devant le Tribunal de l'Évêque ou devant le Président du Tribunal de Perpignan, au choix de l'appelant.

Liste des Viguiers français des années 30 aux années 80 :

1887-1933: Charles Romeu

1933-1937 : Henri Samalens

1937-1940 : Jean-Baptiste Laumond

1940-1944 : Jules Lamastres

1944-1945 : Robert Barran

1945-1947 : Georges Degrand

1947-1952 : André Bertrand

1952-1956 : Guy Menant

1956-1958 : Yves Michel

1958-1961 : Jean de Lageneste

1961-1964 : Étienne Vaysset

1964-1970 : Roger Vincenot

1970-1972 : Hubert Dubois

1972-1977 : Claude Rostain

1977-1980 : André Prunet-Foch

1980-1982 : René Lalouette

1982-1984 : Henri de Coignac

1984-1989 : Louis Deblé

1989-1993 : Jean-Pierre Courtois

La fonction de Viguiers sera supprimée avec la nouvelle constitution de 1993.

## **LE POUVOIR LEGISLATIF**

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL (CONSELL GENERAL DE LA VALL)**

Dans les années 30 le Conseil Général des Vallées est composé de 28 membres, 4 par paroisse. Chaque conseiller général est élu pour 4 ans et le Conseil est renouvelé par

moitié tous les 2 ans. Il se réunit à la Maison des Vallées (CASA DE LA VALL)

Il désigne pour 3 ans, en dehors de ses membres, un syndic procureur général et un vice-syndic.

Liste des Syndics des années 30 aux années 80 :

1933 - 1936 : Pere Torres

1936 - 1960 : Francesc Cairat

1960 - 1966 : Julià Rig Ribo

1966 - 1972 : Francesc Escude Ferrero

1972 - 1978 : Julià Reig Ribo

1978 - 1982 : Estanislau Sangrà Font



## L'ASSEMBLÉE MAGNA (ASSEMBLEA MAGNA)

L'Assemblée Magna comprend outre les membres du Conseil Général des Vallées, plusieurs notables de chaque paroisse d'Andorre. A cette époque c'est la plus haute instance de la Principauté. Elle se réunit pour des décisions importantes qui concerne le pays.